



## Ausserordentliche Sitzung

Situation dans le Golfe: neutralité de la Suisse

Où le chef du DFAE

Après délibération, il est

décidé:

1. Le Président de la Confédération réitérera l'appel de la Suisse pour la paix dans son discours au corps diplomatique de ce jour.
2. La décision prise relative aux autorisations de survol du territoire suisse par des avions militaires provenant de nations impliquées dans la crise du Golfe est maintenue.
3. Le DMF met les installations de surveillance de l'espace aérien suisse en état d'alerte permanente. Les services de l'office de l'air collaborent à cette surveillance.
4. La Suisse soutient les actions humanitaires de la croix rouge internationale en faveur des victimes d'une éventuelle guerre.
5. La Chancellerie fédérale assure l'information sur ces décisions.

Pour extrait conforme,  
 Le secrétaire:

Extrait du procès-verbal:

- MM. les Conseillers fédéraux	7 p.c.
- DFAE	10 p.c.
- DFI	5 p.c.
- DMF	5 p.c.
- BK (Br, FC, AC, Reg.)	4 p.c.